

CSM TENNIS

2025 - 2026

ÉCOLE DE LOISIRS
ÉCOLE DE COMPÉTITION
ÉCOLE ADULTES

Conditions tarifaires et particulières



Tarifs et descriptions

FORMULE	CONDITIONS	CARACTÉRISTIQUES	TARIFS
Mini Tennis	Enfants né(e)s en 2020 et 2021	1h/semaine	265€
Jeunes	Enfants à partir de 7 ans	1h/semaine	290€
		1h30/semaine	370€
Adultes	À partir de 18 ans	1h30/semaine	400€*
			355€**
		2 fois 1h30/semaine	720€*
			680€**
Entraînements Compétitions	Après accord des enseignants	2 fois 1h30/semaine	620€
		3 fois 1h30/semaine	900€
Mercredis de Folie	Enfants à partir de 5 ans Tennis / Activités physiques Accueil à partir de 8h / Début des activités : 9h Fin des activités : 17h30 / Garderie jusqu'à 18h	Journée	950€
		Matin (jusqu'à 12h)	485€
		Après-midi (à partir de 13h30)	535€

*Tarif pour les créneaux suivants : soirs de 19h à 20h30 / midi de 12h à 13h30 (lundi/mardi/jeudi/vendredi) / samedi matin de 8h30 à 10h

** Tarif pour les créneaux suivants : soirs de 20h30 à 21h50

Les tarifs s'entendent **hors licence FFT**. Celle-ci est **obligatoire** et s'élève à :

- **Mini tennis** : 13€
- **Jeunes** : 23€
- **Adultes** : 33€

Journée de tests pour les nouveaux inscrits :

Enfants : mercredi 3 septembre 2025

Adultes : jeudi 4 septembre 2025 à 19h

Début des cours :

- **Ecole Enfants** : mercredi 10 septembre 2025 et samedi 13 septembre 2025
- **Ecole Adultes et Ecole Compétition** : lundi 15 septembre 2025

Fin des cours : samedi 20 juin 2026

Conditions particulières

1 / Les tarifs de l'école de tennis sont basés sur 30 séances pour potentiellement 33 séances dispensées dans l'année.

2 / Inscription multiple

Un tarif dégressif est appliqué pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille de la façon suivante :

- 2 inscriptions : remise de 10% sur le tarif le plus bas d'une inscription.
- 3 inscriptions : remise de 20% sur le tarif le plus bas d'une inscription, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.
- 4 inscriptions et au-delà : remise de 20% sur les tarifs les plus bas de 2 inscriptions et au-delà, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.

3 / Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans son intégralité et du règlement de la licence FFT.

Possibilité d'un paiement échelonné.

4 / Les chèques doivent être libellés au nom du CSMT.

5 / Remboursement des frais d'inscription : en cas de force majeure (déménagement, raisons médicales nécessitant une absence supérieure à 3 mois) et sur justificatif, les frais d'inscription pourront être remboursés au prorata temporis. Toutefois, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

6 / Les enfants comme les adultes doivent avoir satisfait à la visite médicale obligatoire les autorisant à pratiquer le tennis.

Le certificat médical est à présenter au club puis à conserver par les familles.

Protection des données personnelles

Avec l'entrée en vigueur du **Règlement général sur la protection des données (RGPD) au niveau européen et la loi du 20 juin 2018**

sur la protection des données personnelles, nous souhaitons en toute transparence vous informer que vos données personnelles (noms, prénoms, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone) seront stockées dans la base fédérale de la Fédération Française de Tennis notamment pour permettre l'envoi de l'attestation de licence et de vos classements mensualisés. Les informations portées sur le formulaire d'inscription au CSMT feront l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées pour la communication de l'actualité du club, la gestion des membres, et l'organisation des activités et des compétitions.

Le traitement de données des licenciés du CSM Tennis, telles que la captation, la conservation, l'utilisation et la diffusion par le CSMT pour sa communication interne et/ou externe dans la saison sportive en cours, des images et/ou des noms/prénoms sur tout type de support, notamment mais non limitativement, digital, (tel que le site internet du club, etc), et/ou papier, (tel que des newsletters), ne pourra faire l'objet d'un droit d'opposition auprès du CSMT. Seules les raisons tenant à la situation particulière des licenciés le permettront.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet

www.csmtennis.fr

Licence FFT

La licence FFT est obligatoire.

Elle permet en tant qu'adhérent au CSM Tennis, club affilié à la FFT (référence : article 4 des statuts de la FFT) :

- d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance MMA entreprise N° 127.128.460 Responsabilité civile et individuelle accident).
- de jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative).
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes.

La licence FFT vous fait bénéficier **d'autres avantages**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.fft.fr

La licence est valide du 1er septembre au 31 août de la saison sportive en cours.

Créneaux cours jeunes / entraînements compétitions

Lundi	17h30-19h					
Mardi	17h30-19h					
Mercredi	9h-10h	10h-11h	11h-12h	13h30-14h30		
	9h-10h30	10h30-12h	13h-14h30	14h30-16h	16h-17h30	17h30-19h
Jeudi	17h30-19h					
Vendredi	17h-18h30	18h30-20h				
Samedi	9h-10h	10h-11h30	11h30-13h	13h-14h30		

Créneaux cours mini tennis

Mercredi	9h-10h	10h-11h	11h-12h	13h30-14h30	14h30-15h30	15h30-16h30	16h30-17h30
Samedi	9h-10h	10h-11h	11h-12h				

Créneaux cours adultes

Lundi	12h-13h30	19h-20h30	20h30-21h50
Mardi	12h-13h30	19h-20h30	20h30-21h50
Mercredi		19h-20h30	20h30-21h50
Jeudi	12h-13h30	19h-20h30	20h30-21h50
Vendredi	12h-13h30	20h-21h30	
Samedi	8h30-10h		